



SNC au capital de 1.067.130 €
N° Siret : 342 913 704 00330 - N° TVA : FR 58 342 913 704
RCS Reims B

6, rue Gutenberg - CS20001 - 51083 Reims cedex

Règlement à l'ordre de GLOBAL EST MEDIAS
Banque Crédit Mutuel Nord Europe - ETI
IBAN : FR76 1027 8002 8100 0201 0170 112
BIC : CMCIFR2A

Date :

20/12/2022 15:47:39

CC RETZ EN VALOIS
Madame Mathilde GOSSART
9 RUE MAX DORMOY
02603 VILLERS-COTTERETS CEDEX
FRANCE

Contact commercial

Béatrice Perlot

Tél: +33326505075

@: bperlot@rosselconseil.fr

Client : 96025335

Référence de la commande :

Libellé commande: ELABORATION DU PLUi

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à votre attestation de parution d'annonce légale.

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage dans nos titres et supports :

Date de parution : 26/12/2022
Edition : L'Union - Aisne
Annonce n° 3015727 - 2001364548

Date de parution : 12/01/2023
Edition : L'Union - Aisne
Annonce n° 3015728 - 2001364548

Le directeur de publication

ENQUETE PUBLIQUE

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Communauté de communes Retz-en-Valois
(régularisation de la délibération d'approbation du 21 février 2020)

Le public est informé que, par arrêté en date du 9 décembre 2022, le Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCRV en régularisation de la délibération d'approbation du 21 février 2020.

Cette enquête publique se déroulera pour une durée de trente-et-un (31) jours du **mercredi 11 janvier 2023 à 09h00 au vendredi 10 février 2023 à 12h00**.

Monsieur Christian ORIGAL, officier de la gendarmerie en retraite, a été désigné en qualité de Président de la Commission d'Enquête en charge de cette enquête publique par Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens. Monsieur Bernard MENGIN, cadre commercial en retraite et Monsieur Robert NEDELEC, secrétaire général en mairie en retraite, ont été désignés en qualité de membres titulaires de la Commission d'enquête.

Le dossier soumis à enquête publique est constitué notamment de l'ensemble des pièces du PLUi, comprenant l'évaluation environnementale, des avis des personnes publiques associées, de l'avis de l'autorité environnementale et de la réponse apportée à l'avis de l'autorité environnementale.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés et consultables au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV, 35 rue du Général Leclerc 02600 VILLERS-COTTERETS, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture: **du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête susvisé et prévu à cet effet.

Un registre d'enquête sera déposé et consultable dans chacune des mairies des communes membres de la CCRV aux jours et heures d'ouverture habituels de celles-ci.

Les observations pourront également être transmises pendant toute la période d'enquête par courrier postal adressé à : Monsieur le Président de la Commission d'Enquête – Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois – 35 rue du Général Leclerc 02600 VILLERS-COTTERETS, ou par courrier électronique à l'adresse dédiée suivante : enquete-regulplui-ccrv@democratie-active.fr

Le dossier soumis à enquête publique, dans sa version dématérialisée, pourra être consulté pendant toute la période d'enquête sur le site internet dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/plui-elaboration-retzenvalois/>

Une copie de ce dossier numérique sera mise à disposition du public au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV et dans les mairies des 54 communes membres.

Un poste informatique sera tenu à disposition au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV – 35 rue du Général Leclerc 02600 Villers-Cotterêts, aux jours et heures habituels d'ouverture de celui-ci.

Les observations pourront également être consignées pendant toute la période d'enquête, par voie numérique, sur le registre dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/plui-elaboration-retzenvalois/>

La commission d'enquête, a minima l'un de ses représentants, recevra le public aux dates, heures et lieux suivants :

- Mercredi 11 janvier 2023 de 09h00 à 12h00 à Villers-Cotterêts (Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV – 35 Rue du Général Leclerc)
- Mercredi 11 janvier 2023 de 09h00 à 12h00 à Morsain (Mairie – Place de la mairie)
- Samedi 14 janvier 2023 de 09h00 à 12h00 à Vic-sur-Aisne (Antenne de la CCRV - 2 et 4 Rue Saint Christophe)
- Mardi 17 janvier 2023 de 14h00 à 17h00 à Cœuvres-et-Valsery (Mairie – 1 Rue Fernand Bazin)
- Mercredi 18 janvier 2023 de 09h00 à 12h00 à Longpont (Mairie – Place de l'Abbaye).
- Mercredi 18 janvier 2023 de 15h00 à 18h00 à La Ferté-Milon (Mairie - 29 rue de la Chaussée)
- Samedi 21 janvier 2023 de 09h00 à 12h00 à Ressons-le-Long (salle multifonctions – 4 Espace Saint Georges)
- Samedi 28 janvier 2023 de 09h00 à 12h00 à Chouy (Mairie – Place de l'Eglise)
- Samedi 28 janvier 2023 de 09h00 à 12h00 à Villers-Cotterêts (Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV – 35 avenue du Général Leclerc)
- Jeudi 02 février 2023 de 15h00 à 18h00 à La Ferté-Milon (Mairie - 29 rue de la Chaussée)
- Jeudi 02 février 2023 de 15h00 à 18h00 à Vic-sur-Aisne (Antenne de la CCRV 2 et 4 rue Saint Christophe)
- Samedi 04 février 2023 de 09h00 à 12h00 à Morsain (Mairie – place de la mairie)
- Mercredi 08 février 2023 de 14h00 à 17h00 à Saint-Pierre-Aigle (Mairie – rue du bon conseil)
- Jeudi 09 février 2023 de 09h00 à 12h00 à Ambleny (Annexe de la mairie - 11 rue de la Tour)
- Vendredi 10 février 2023 de 09h00 à 12h00 à Villers-Cotterêts (Pôle Aménagement du Territoire – 35 Rue du Général Leclerc)

À l'expiration du délai d'enquête, la commission d'enquête procédera à la clôture du registre d'enquête et rendra dans les huit jours un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales à la Communauté de Communes Retz-en-Valois. Celle-ci disposera d'un délai de quinze jours pour présenter ses observations éventuelles.

La commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique. Elle en adressera copie à Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens et à Monsieur le Préfet de l'Aisne.

La Communauté de Communes Retz-en-Valois et ses communes membres procéderont à l'affichage de l'avis d'enquête publique. Cet avis sera également publié sur le site Internet de la CCRV et sur le site dédié spécialement à l'enquête publique.

À l'issue de l'enquête publique, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois sera compétent pour régulariser par délibération l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.